

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Arrêté du 13 décembre 2018 fixant le nombre de postes offerts à l'examen professionnalisé réservé pour le recrutement de surveillants et surveillantes de l'administration pénitentiaire des services pénitentiaires de Wallis-et-Futuna

NOR : JUSK1834049A

Par arrêté de la garde des sceaux, ministre de la justice, en date du 13 décembre 2018, le nombre total de postes offerts au titre de la session 2018, à l'examen professionnalisé réservé pour le recrutement de surveillants et surveillantes de l'administration pénitentiaire des services pénitentiaires de Wallis-et-Futuna, ouvert par arrêté du 8 octobre 2018, est fixé à 5.

Le nombre de postes offerts au concours est réparti de la manière suivante :

Hommes : 5 postes.